



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 novembre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2011-1746 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 26 OCTOBRE, 2 ET 9 NOVEMBRE 2011 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 26 octobre, 2 et 9 novembre 2011 ainsi que de la séance spéciale tenue le 1^{er} novembre 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2011-1747 **ACCEPTATION DU RAPPORT D'AVANT-PROJET PRÉPARÉ PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS DE DISTRIBUTION DU SECTEUR DU PARC LA BAIE - RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé le 21 décembre 2006 entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale relativement aux modalités de réalisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le « Concept d'aménagement » révisé approuvé dans le cadre du protocole d'entente prévoit l'enfouissement des réseaux câblés de distribution;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-1501 en date du 6 octobre 2010, le comité exécutif acceptait les rapports d'étude préliminaire déposés par les diverses compagnies d'utilités publiques et autorisait ces dernières de procéder à la prochaine étape, soit l'ingénierie d'avant-projet;

CONSIDÉRANT QUE conformément au programme d'enfouissement éligible « Embellir les voies publiques », Hydro-Québec a agi à titre d'intégrateur lors de la préparation des études d'avant-projet en assurant la coordination avec les autres compagnies d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec gère la réalisation de la portion civile des travaux d'électricité et de télécommunications nécessaires à l'enfouissement des réseaux câblés, qu'une portion de ces travaux est de responsabilité municipale et que cette portion doit être remboursée à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a déposé à la Ville son rapport d'avant-projet daté du 15 juin 2011 faisant état des travaux projetés ainsi que du partage des coûts associés à l'enfouissement des réseaux câblés de distribution du secteur Parc La Baie – Rue Jacques-Cartier :

PROPOSÉ EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le rapport d'avant-projet daté du 15 juin 2011 déposé par Hydro-Québec relativement au projet d'enfouissement des réseaux câblés de distribution du secteur Parc La Baie conformément au programme « Embellir les voies publiques »;
- autorise Hydro-Québec à poursuivre le projet et procéder à finaliser l'ingénierie, les plans et préparer les documents en prévision de l'appel d'offres;
- accepte d'assumer en cas d'abandon du projet ou de non-poursuite tous les coûts d'ingénierie, d'administration, d'intégration, d'arpentage, de travaux civils réalisés et autres coûts encourus par Hydro-Québec suivant les pièces justificatives à l'appui.

Adoptée

CE-2011-1748

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PHASE 1 DE LA PISTE MULTIFONCTION SUR L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - MONTANT ADDITIONNEL MAXIMAL DE 69 626,91 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1666 en date du 3 novembre 2010, adjugeait un contrat à la firme Construction DJL inc. pour réaliser les travaux de construction d'une piste multifonction sur l'avenue du Cheval-Blanc, entre le boulevard Maloney Est et la rue des Hirondelles, au coût de 687 244,97 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux en résidence, recommande un montant additionnel maximal de 69 626,91 \$, incluant les taxes, représentant les ordres de changement et les directives émises depuis le début de la construction de la piste multifonction en novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a pris connaissance des ordres de changements et des directives évalués par la firme CIMA+ et qu'il les considère appropriés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le coût des travaux supplémentaires pour un montant maximal de 69 626,91 \$, incluant les taxes, à la firme Construction DJL inc. pour les travaux de construction de la phase 1 de la piste multifonction de l'avenue du Cheval-Blanc, portant le contrat à un coût total de 756 871,88 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30661-002-20753	66 542,66 \$	Aménager des pistes multifonctions - Cheval-Blanc
04-13493	3 084,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30661-001	54 000 \$		Aménager des pistes multifonctions - McConnell
06-30661-002		54 000 \$	Aménager des pistes multifonctions - Cheval-Blanc

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1749

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 7 741,20 \$ - PAVAGE GADBOIS - CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU PARC GILLES-MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2011-1187 en date du 6 juillet 2011, ce comité a adjugé un contrat à la firme Pavage Gadbois pour la construction d'un mur de soutènement au parc Gilles-Maisonneuve au montant de 39 850,97 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande un ajustement du coût de soumission pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 7 741,20 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des travaux d'un montant de 7 741,20 \$, incluant les taxes pour les travaux de construction d'un mur de soutènement au parc Gilles-Maisonneuve, représentant un contrat total de 47 592,17 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90069-003-20754	7 401,45 \$	Travaux de restauration - Jeux du Québec - Parc Gilles-Maisonneuve
04-13493	339,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1750

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 99 574,79 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-370 en date du 14 avril 2009 octroyait un contrat à la firme Ed Brunet et Associés Canada inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-688 en date du 12 mai 2010, entérinait un premier ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 157 549,23 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1099 en date du 7 juillet 2010, entérinait un deuxième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 115 979,77 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1571 en date du 20 octobre 2010, entérinait un troisième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 138 157,36 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1866 en date du 8 décembre 2010, entérinait un quatrième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 110 941,90 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-275 en date du 23 février 2011, entérinait un cinquième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 108 865,72 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-876 en date du 25 mai 2011, entérinait un sixième ajustement de coûts au contrat original pour un montant de 174 279,94 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la résolution numéro CE-2011-876 en date du 25 mai 2011, des travaux supplémentaires recommandés par Roche ltée, Groupe-conseil pour un montant de 99 574,79 \$, incluant les taxes, ont été approuvés par les délégations de pouvoir numéro 96896, 97252, 97736, 98343, 99304 et 99780 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les demandes de changement déjà autorisées par les délégations de pouvoir numéro 96896, 97252, 97736, 98343, 99304 et 99780 pour un montant de 99 574,79 \$, incluant les taxes, à la firme Ed Brunet et Associés inc., dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1751

SOUSSION 2011 SI 121 - REJET DES SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION D'UN ESCALIER - RUE DUMONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 4 avril 2011, un appel d'offres pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux de construction d'un escalier à l'extrémité de la rue Dumont;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les pluies du 24 juin 2011 ont provoqué un glissement de terrain à l'extrémité de la rue Dumont, ce qui a changé les conditions de terrain de ce projet et rendant donc cet appel d'offres caduc et non nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues et conformes dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 121.

Adoptée

CE-2011-1752

SOUSSION 2011 SI 283 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ SUR LE BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LE BOULEVARD DE LA GAPPE ET LA RUE DU BARRY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE TOURAINE ET DE POINTE-GATINEAU - DENIS TASSÉ ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de circulation et de sécurité sur le boulevard Gréber, entre le boulevard de la Gappe et la rue Du Barry, pour un montant total de 40 785,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 octobre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-411-20755	38 995,15 \$	Division de la planification et des services techniques - Services professionnels et de génie
04-13493	1 790,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1753

SOUSSION 2011 SP 219 - REJET DE LA SOUSSION - CENTRE DE SERVICES DE HULL - MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 8 juillet 2011, un appel d'offres public pour la mise aux normes de la ventilation – Centre de services de Hull;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 219 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après que le service concerné ait réévalué leurs besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1754

SOUMISSION 2011 SP 273 - CENTRE COMMUNAUTAIRE PÈRE-ARTHUR-GUERTIN - REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE VENTILATION AU TOIT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 406, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M5 pour le remplacement de l'unité de ventilation au toit du centre communautaire Père-Arthur-Guertin pour un montant total de 153 444 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11005-014-20756	146 709,57 \$	Travaux correctifs - Bâtiments - Centre communautaire Père-Arthur-Guertin
04-13493	6 734,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1755

SOUMISSION 2011 SP 279 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, RELEVÉS, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2012 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études géotechniques, les relevés d'arpentage, la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de réfection de chaussées 2012 pour un montant approximatif de 514 941 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 octobre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;
- autorise la firme Dessau inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme Dessau inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-038-20757	492 341 \$	Honoraires professionnels - Réfection de chaussées - 2012
04-13493	22 600 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1756 **SOUSSION 2011 SP 185 - CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GDG Environnement ltée, 430, rue Saint-Laurent, 2^e étage, Trois-Rivières, Québec, G8T 6H3, au montant de 1 807 550,32 \$, incluant les taxes, pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques sur le territoire de la ville de Gatineau, selon l'option 1B pour une période de cinq ans débutant en 2012, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juillet 2011, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2005-1292 en date du 24 août 2005.

De plus, il est résolu que ce comité mandate GDG Environnement ltée à obtenir, au nom de la Ville de Gatineau, toutes les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la faune avant chaque campagne de traitement.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2012 à 2016.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-49200-499 – Contrôle des moustiques – Autres services techniques.

Un certificat du trésorier été émis le 18 novembre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

Adoptée

CE-2011-1757 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-41 AU MONTANT DE 81 191,56 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 OCTOBRE 2011 ET B-42 AU MONTANT DE 160 418,33 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 OCTOBRE 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-41 au montant de 81 191,56 \$ pour la période du 8 au 14 octobre 2011 et B-42 au montant de 160 418,33 \$ pour la période du 15 au 21 octobre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1758 **SOUSSION 2011 SI 241 - REJET DE SOUSSION - ACHAT, INSTALLATION ET DÉPLOIEMENT D'HORODATEURS NUMÉRIQUES AVEC LOGICIEL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 13 juillet 2011, un appel d'offres par invitation pour l'achat, l'installation et le déploiement d'horodateurs numériques avec logiciel;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville souhaite avoir qu'une seule carte corporative qui servira de carte d'identité, de carte d'accès aux bâtiments, de carte pour la saisie des heures de travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les documents d'appel d'offres pour répondre à cette exigence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde à ce comité le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 241 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1759

SOUSSION 2011 SP 289 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SAISONS 2011-2012 ET 2012-2013 - CONTRAT DE DEUX ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services, entre autres, le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des prix par mètre cube, de la disponibilité, de la qualité des véhicules ainsi que la proximité des lieux, conformément aux soumissions reçues et suivant la liste d'appel annexée qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-31310-515 - Dépenses - Déblaiement et enlèvement de la neige – Location machinerie & véhicules pour les mois de novembre et décembre 2011 ainsi que pour les années 2012 et 2013.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 31 octobre 2013.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour les années 2012 et 2013, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1760

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 40 - 14 352,73 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - 459 328,40 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 - 12 197,47 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 39 - 330 606,55 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 40 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 42 ainsi que la liste des embauches numéro 39 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	14 352,73 \$	31 octobre au 4 novembre 2011
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	459 328,40 \$	31 octobre au 4 novembre 2011
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	12 197,47 \$	31 octobre au 4 novembre 2011
Liste des embauches numéro 39	Embauche de personnel temporaire	330 606,55 \$	24 au 28 octobre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1761

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - 43 106,52 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 468 754,83 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 5 917,96 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 40 - 80 964,42 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 43 ainsi que la liste des embauches numéro 40 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	43 106,52 \$	7 au 11 novembre 2011
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	468 754,83 \$	7 au 11 novembre 2011
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	5 917,96 \$	7 au 11 novembre 2011
Liste des embauches numéro 40	Embauche de personnel temporaire	80 964,42 \$	31 octobre au 4 novembre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1762

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 - 782 735,81 \$ - PÉRIODE DU 27 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant de 782 735,81 \$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1763 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ARCHE AGAPÈ INC., 268, BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arche Agapè inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 268, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Arche Agapè inc. pour l'immeuble situé au 268, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1764 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ARCHE AGAPÈ INC., 19, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arche Agapè inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 19, rue Hanson, Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Arche Agapè inc. pour l'immeuble situé au 19, rue Hanson, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1765 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ARCHE AGAPÈ INC., 4, RUE MARINIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arche Agapè inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 4, rue Marinier, Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Arche Agapè inc. pour l'immeuble situé au 4, rue Marinier, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1766 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ARCHE AGAPÈ INC., 25, RUE SCOTT - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arche Agapè inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 25, rue Scott, Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Arche Agapè inc. pour l'immeuble situé au 25, rue Scott, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1767 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS, 380, BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Société Alzheimer de l'Outaouais québécois a obtenu, le 25 juillet 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Société Alzheimer de l'Outaouais québécois a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Société Alzheimer de l'Outaouais québécois pour l'immeuble situé au 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1768 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MAISON-RÉALITÉ INC., 10, RUE JEANNE-D'ARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison-réalité inc. a obtenu, le 25 juillet 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Maison-réalité inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Maison-réalité inc. pour l'immeuble situé au 10, rue Jeanne-d'Arc, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1769

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AGENCE SOCIALE SPÉCIALISÉE DE L'OUTAOUAIS INC., 575, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. a obtenu, le 25 juillet 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Agence sociale spécialisée de l'Outaouais inc. pour l'immeuble situé au 575, boulevard Gréber, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1770

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE INTER-SECTION, 1232, BOULEVARD SAINT-RENÉ OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a obtenu, le 25 juillet 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre Inter-Section a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre Inter-Section pour l'immeuble situé au 1232, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau.

Adoptée

CE-2011-1771

SOUSSION 2011 SI 288 - ACHAT DE BATTERIES AUTOMOBILES - SERVICE DES FINANCES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'achat de batteries automobiles, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 25 321,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions conjointes déposées en date du 19 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Pièces Courchesne inc., 156, rue de Varennes, Local B, Gatineau, J8T 8G4
NAPA Hull, 840, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, J8Z 1S9
Pièces Piché Buckingham, 925, chemin de Masson, Gatineau, J8M 1A6

Les commandes seront émises au besoin selon la succursale responsable du secteur. Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution pour une période d'un an. Le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds pour cette fin seront pris aux postes d'actifs des magasins municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1772

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR LA LIÈVRE DE GATINEAU - PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE NOVICE A LES SHARKS AU TOURNOI PROVINCIAL À MASCOUCHE - 9 AU 11 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur la Lièvre de Gatineau, à l'attention de monsieur Christian Prévost, 401, rue de Castillon, Gatineau, Québec, J8M 1Z2, à titre de subvention pour la participation de l'équipe novice A Les Sharks au tournoi provincial qui se tiendra à Mascouche, du 9 au 11 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1773 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - CUISINES COLLECTIVES DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale, à l'attention de madame Lucie Touchette, 1312, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2M7, à titre de subvention pour les cuisines collectives de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1774 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE INC. - NOËL DE L'ENFANT 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du Noël de l'enfant 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1775 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - ACTIVITÉ DE NOËL - 3 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull, à l'attention de madame Fabienne Lachapelle, directrice, 4, rue Taschereau, bureau 170, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 pour l'organisation d'une activité de Noël le 3 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1776 **SUBVENTION DE 250 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - 9^e CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE CHEERLEADING - 11 FÉVRIER 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Les Amis de L'Étudiant Outaouais, à l'attention de monsieur Sylvain Dupras, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour le 9^e Championnat régional de cheerleading le 11 février 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1777 **SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - PARADE DU PÈRE NOËL - 18 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de Raymond Touchette, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du Père Noël qui se tiendra le 18 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1778 **SUBVENTION DE 800 \$ - CENTRE D'INTERVENTION EN ABUS SEXUELS POUR LA FAMILLE - AIDE AUX FAMILLES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Centre d'intervention en abus sexuels pour la famille, à l'attention de monsieur Jean-François Leclerc, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 400-A, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour l'aide aux enfants victimes d'abus sexuels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - d'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1779 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION POUR 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association régionale de soccer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Gravel, 98, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3W5, à titre de subvention pour la tenue de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1780 **SUBVENTION DE 1 025 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - TÉLÉTHON - 4 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 025 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le 11^e téléthon qui se tiendra le 4 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79948-972	500 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1781 **SUBVENTION DE 1 450 \$ - ASSOCIATION DES FEMMES IMMIGRANTES DE L'OUTAOUAIS - NOËL DES ENFANTS 2011 - 10 DÉCEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, à l'attention de madame Claude Yvette Akoun, 4, rue Taschereau, bureau 520, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour le Noël des enfants, qui se tiendra le 10 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1782 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - PRODUCTIONS DOUBLE VISION - SPECTACLE HOMMAGE À ANDRÉ FAIRFIELD - 27 NOVEMBRE 2011 - 75 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au spectacle hommage à André Fairfield qui aura lieu le 27 novembre 2011, au profit des Productions double vision.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre des Productions double vision, à l'attention de madame Odette Levac, 10, rue Henri-Lessard, Gatineau, Québec, J8T 3G6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	75 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1783 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - 30 NOVEMBRE 2011 - 35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à une activité organisée par l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer, le 30 novembre 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	35 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1784

**CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA -
AUTORISATION PRÉALABLE - DESSERTE AÉRIENNE GATINEAU-
BAGOTVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa souhaite implanter et opérer dans le cadre de son service de transport aérien « Air Expresso » une desserte régulière entre l'aéroport de Bagotville au Saguenay et Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise en place de cette nouvelle desserte aérienne, la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa disposera d'un fonds de démarrage provenant de différents partenaires dont le ministère des Transports du Québec, le Développement économique – CLD Gatineau, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, la société Avjet et la Corporation Promotion-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa disposera de ressources financières suffisantes pour lancer cette nouvelle desserte aérienne et pour la maintenir pendant la période nécessaire pour en évaluer la viabilité et la rentabilité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces démarches pour consolider ces activités financières, la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa pourrait trouver dans cette desserte aérienne une nouvelle source récurrente de revenus;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre la Ville et la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa pour la réalisation du plan de mise en valeur, prévoit à son article 24 que tout engagement contractuel supérieur à 150 000 \$ de la Corporation doit être préalablement autorisé par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa à établir et opérer une desserte aérienne entre les aéroports de Gatineau et Bagotville, dans le cadre de son service aérien « Air Expresso ».

QUE la mise en œuvre de cette nouvelle desserte aérienne se fasse conformément au plan d'affaires préparé à cet effet par la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa et déposé à la réunion du comité exécutif tenue le 26 octobre, et ce, jusqu'à l'épuisement du fonds de démarrage de 215 000 \$ prévus à cet effet.

QUE nonobstant l'existence de ce fonds de démarrage, que la Corporation de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa s'engage à prendre toutes les mesures administratives qui s'imposent, incluant l'interruption rapide et complète de ses services de desserte aérienne, advenant que les résultats financiers soient négatifs et que les perspectives de rentabilité et de viabilité financière à court terme se révèlent également négatives.

Adoptée

CE-2011-1785

SOUSSION 2011 SP 257 - SERVICES PROFESSIONNELS - STRATÉGIE DE COMMUNICATION - DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Zins Beauchesne et associés Ltée pour la fourniture de services professionnels pour la préparation d'une stratégie de communication pour le développement du centre-ville de Gatineau au montant total 68 241,08 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 octobre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61493-419-20758	65 246,08 \$	Fonds de redéveloppement - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 995,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-61493-999	65 000 \$		Fonds de redéveloppement - Autres
02-61493-419		65 000 \$	Fonds de redéveloppement - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1786

CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES - AUTORISATION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente lie la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais comme copropriétaire du centre de tri situé à Chelsea;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 10 de ce protocole, la MRC des Collines-de-l'Outaouais est la gestionnaire du site et que pour engager des dépenses de plus de 25 000 \$, elle doit obtenir l'autorisation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 du protocole d'entente, les parties ont convenu de partager à parts égales toutes les dépenses et tous les frais inhérents qui ne sont pas déjà inclus dans l'entente de location avec le locataire et qui sont à la charge du locateur;

CONSIDÉRANT QUE des glissements de terrain ont entraîné des dommages nécessitant des travaux de stabilisation du talus à l'arrière du centre de tri;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a procédé à un appel d'offres sur invitation conformément aux règles d'adjudication prévues à la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix reçu est de 68 170,44 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'ampleur des travaux, le prix soumis est jugé raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la MRC des Collines-de-l'Outaouais à faire réaliser les travaux de stabilisation des talus au coût de 68 170,44 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à payer 50 % du coût des travaux à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, tel que stipulé au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45540-532-20759	32 589,27 \$	Gestion des matières résiduelles - Entretien des édifices
04-13493	1 495,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-45540-138	3 000 \$		Gestion des matières résiduelles - Occasionnels
02-45540-532		3 000 \$	Gestion des matières résiduelles - Entretien des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1787

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE GROUPE DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES - 1^{er} DÉCEMBRE 2011 - 15 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité le 1^{er} décembre 2011 organisée par l'Assemblée de groupe de femmes d'interventions régionales.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 \$ à l'ordre de AGIR, 109, rue Wright, bureau 201, Gatineau, Québec, J8X 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-32338	15 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1788

SOUSSION 2010 SI 145 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUITÉ SALARIALE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - AUGMENTATION DES COÛTS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-972 en date du 16 juin 2010, octroyait un contrat à la firme Mercer pour la prestation de services professionnels en équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-362 en date du 9 mars 2011, approuvait un montant additionnel de 120 262,86 \$ pour compléter les travaux des comités « aquatique, occasionnels et cadres »;

CONSIDÉRANT les dépassements de coûts imprévus et les sommes additionnelles nécessaires pour compléter le mandat;

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer le mandat avec cette même firme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve un montant additionnel de 56 962 \$, incluant les taxes, à la firme Mercer pour compléter les travaux des comités d'équité salariale du secteur aquatique et des employés occasionnels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-419-75862	54 462,02 \$	Ressources humaines - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 499,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1789

SOUMISSION 2011 SI 276 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT DES EXCITATEURS STATIQUES DES GÉNÉRATRICES - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pageau Morel et associés inc., 365, boulevard Gréber, bureau 302, Gatineau, Québec, J8T 5R3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet « Remplacement des excitateurs statiques des génératrices - Usine d'épuration des eaux usées » pour un montant approximatif de 55 595,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2011, et ce, étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11009-001-20760	53 155,40 \$	Mise à niveau - Génératrices et équipements - Secteur des eaux usées
04-13493	2 440,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1790

SUBVENTION DE 175 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BUCKINGHAM POUR UNE COMPÉTITION RÉGIONALE - 26 NOVEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Buckingham, 485, rue James, Gatineau, Québec, J8L 2R3, à titre de subvention pour une compétition régionale le 26 novembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1791
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1824

SUBVENTION DE 4 875 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU - RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 875 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau, à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, président-directeur général, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour souligner leur reconnaissance aux bénévoles impliqués dans leurs projets communautaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	4 875 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1792

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT RIOPEL AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET CENTRE SPORTIF - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux installations sportives et centre sportif à la Division des programmes aquatiques et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Vincent Riopel au poste de contremaître à la Division des programmes aquatiques et centre sportif du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Programmes et opérations du centre sportif.

Le salaire de monsieur Vincent Riopel sera celui de la classe 2, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Vincent Riopel est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Vincent Riopel sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71168-115 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1793

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK BEAUVAIS AU POSTE DE RESPONSABLE - SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer (poste numéro CSA-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail du Québec et un grief furent déposés pour ce poste et que le candidat retenu, monsieur Patrick Beauvais, a été avisé des recours déposés et qu'il accepte toutes les conséquences qui pourraient en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Beauvais au poste de responsable à la Section des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer.

Le salaire de monsieur Patrick Beauvais sera celui de la classe 4, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Patrick Beauvais sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick Beauvais sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuellement.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions

d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau et conditionnellement à ce que la requête en vertu de l'article 39 soit rejetée.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71011-115 – Centre de services Aylmer – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1794 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME KARINE DUBOIS, COMMIS - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Dubois, commis au Service de police, a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de six mois, débutant le 6 décembre 2011 pour se terminer le 6 juin 2012, et ce, conformément à l'article 11.11 de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de police et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Karine Dubois, commis au Service de police, un congé sans solde pour la période débutant le 6 décembre 2011 et se terminant le 6 juin 2012.

Adoptée

CE-2011-1795 **PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME ISABELLE DESJARDINS, COMMIS - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Desjardins, occupant le poste de commis au Service de police, bénéficie actuellement d'un congé sans solde de trois mois jusqu'au 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Desjardins a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde d'une durée de neuf mois additionnel soit jusqu'au 17 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de prolongation respecte les délais prévus à l'article 11.11 de la convention collective du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de police et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du congé sans solde de madame Isabelle Desjardins jusqu'au 17 août 2012.

Adoptée

CE-2011-1796 **RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS COLS BLANCS, COLS BLEUS, POMPIERS ET CADRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat du régime flexible d'assurance collective pour les employés cols blancs, cols bleus, pompiers et cadres de la Ville de Gatineau, à compter du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'actuaire-conseil de la firme Aon Hewitt a effectué l'analyse de la tarification soumise par SSQ Groupe financier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime flexible d'assurance collective à compter du 1^{er} janvier 2012 de SSQ Groupe financier applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 27 octobre 2011 de la firme Aon Hewitt dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2012, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1797 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104780**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 104780 a fait preuve de négligence et d'insouciance en ne respectant pas les règlements et procédures établis et connus dans l'exercice de ses fonctions le 25 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 104780.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines, et ce, conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2011-1123D1 **DÉPOT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires pour la période du 6 au 25 octobre 2011

CE-2011-1798 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR ALEXANDRE LANDRY, SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Landry, occupant le poste de soudeur – Secteur Gatineau au Service des travaux publics, a formulé une demande pour se prévaloir d'un congé sans solde d'une période d'un an débutant le 21 novembre 2011 pour se terminer au 23 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été faite selon l'article 11.01 de la convention collective du Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN, la Ville peut octroyer un congé sans solde de trois mois au minimum et de 12 mois au maximum;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Alexandre Landry, occupant le poste de soudeur – Secteur Gatineau au Service des travaux publics, un congé sans solde pour la période débutant le 21 novembre 2011 jusqu'au 23 novembre 2012 inclusivement.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif